



L'homoparentalité, qu'est ce que c'est ?

Fiche pratique publié le **25/02/2014**, vu **2699 fois**, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

L'homoparentalité, qu'est ce que c'est ? tentative de définition

A côté des familles traditionnelles, hétérosexuelles, de nouvelles familles voient le jour, un nouveau type de parentalité, qui ne va pas s'attacher uniquement au lien de filiation entre parent et enfant.

La famille évolue ainsi vers une prise en compte du lien non juridique, du parent biologique, ou légal en cas d'adoption, au parent social.

La notion même d'homoparentalité est récente ; elle est apparue en 1997 (dans le cadre des discussions sur le PaCS) afin de définir les relations parentales des couples homosexuels avec leurs enfants, sous l'impulsion d'une association militante de parents et futurs parents gays et lesbiens ([l'APGL](#)), et plus largement du mouvement de reconnaissance du couple de même sexe et des familles homoparentales par certains pays qui ont popularisé cette notion.

Une famille homoparentale réunit un parent ou un couple de parents dont l'orientation sexuelle est clairement reconnue et un ou plusieurs enfants légalement liés à l'un des parents au moins.

Un certain nombre d'ouvrages est consacré à l'homoparentalité, dont notamment un **QUE SAIS-JE ?**, qui en donne la définition suivante: « Toute situation ou configuration familiale dans laquelle au moins un enfant est élevé par au moins un parent homosexuel. »

Mais l'émergence de cette notion sociale ne donne pas pour autant des droits au parent qui n'est pas lié légalement à l'enfant, soit par la filiation soit par une délégation de l'autorité parentale.